

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUILLET 2018
DELIBERATION N° 28

L'an deux mil dix huit, le dix neuf juillet, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Le Maire

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA (jusqu'à 19h55 – délibérations n°1 à 28), M. SOROSTE, MM. NEYS, UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN DOLHAGARAY, MM. AGUERRE, ESMIEU, Mme LANGLOIS, MM. SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, LALANNE, SALANNE, Mme MEYZENC, M. ESCAPIL-INCHAUSPE, Mme TAIEB (jusqu'à 19h20), M. LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN (à partir de 18h35), M. BOUTONNET, DAUBISSE, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS (jusqu'à 19h15), ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

Absents représentés par pouvoir :

Mme LAUQUE par M. LACASSAGNE, Mme JUZAN par Mme DUHART, Mme BRAU-BOIRIE par M. MILLET-BARBE, Mme TAIEB par M. POCQ (à partir de 19h20), Mme CANDILLIER par M. ARCOUET, Mme BENSOUSSAN par M. LAIGUILLON (jusqu'à 18h35), Mme LARRE par Mme MARTIN DOLHAGARAY, Mme PICARD-FELICES par Mme HERRERA LANDA, M. PALLAS par M. ETCHETO (à partir de 19h15).

Absentes:

Mme BISAUTA (à partir de 19h55 – délibérations n°29 à 55), Mme BELBARAKA.

Secrétaire :

M. BOUTONNET

Entendu le rapport de M. Laiguillon,

OBJET : FINANCES – Adoption d'un règlement d'attribution des subventions en faveur des associations.

La Ville de Bayonne accueille un tissu associatif extrêmement dense et diversifié, qui a forgé l'histoire de la cité. Aujourd'hui, il fait toujours, sa richesse, sa singularité sur le territoire, son identité et sa fierté.

Les acteurs associatifs assurent, sur le fondement du bénévolat, qu'il convient d'encourager et de valoriser, un rôle indispensable et stratégique :

- au service de la mixité sociale,
- au service des valeurs citoyennes de tolérance, de respect, d'engagement,
- au service de la solidarité, de la cohésion et du bien-vivre ensemble à Bayonne.

Pleinement consciente de ces enjeux, la Ville développe une action importante au bénéfice de ce tissu associatif :

- par la mise à disposition d'outils efficaces et pertinents de développement de la vie associative dont la Maison des Associations ou encore la salle Albizia et les locaux du 3 BIS;
- par un accompagnement au bon fonctionnement et à la gestion administrative, financière, opérationnelle avec le concours du Centre de Ressources à la Vie Associative (C.R.A.V.A), avec des outils favorisant la mutualisation des moyens, des équipements et des idées ;
- par une valorisation des projets conduits par ces associations, de leur implication dans la ville, et du bénévolat notamment, au travers du forum des associations, réalisé au mois de septembre 2017 et dont la seconde édition interviendra en septembre 2019.

Cette politique publique en direction des associations intègre depuis l'exercice budgétaire 2016, une démarche visant à définir des critères d'aides aux associations, autrement appelée « critérisation ».

Expérimentée dans le domaine de l'aide aux clubs sportifs, élargie ensuite à d'autres champs, la critérisation se fonde sur :

- des principes : l'équité, la lisibilité, la transparence, l'objectivité et la connaissance par tous des modalités d'aides aux associations ;
- des enjeux, qui, pour les plus essentiels, sont au nombre de trois :
 - l'adéquation, la complémentarité entre les projets associatifs et les politiques publiques municipales ;
 - la maîtrise et le contrôle de l'aide financière aux associations ;
 - la prise en compte des enjeux de développement durable.
- des impératifs, dont le respect du cadre financier défini par la collectivité, la nécessité de prendre en compte la diversité du tissu associatif, les logiques de projet qui le caractérisent, et en faisant preuve de vigilance pour ne pas s'enfermer dans un dispositif technique qui ne prendrait pas en compte, notamment, les logiques de territoires.

Ces rappels effectués, la Ville a décidé d'intégrer ce dispositif de la critérisation dans un cadre plus large en élaborant un règlement d'attribution des subventions en faveur des associations.

Ce règlement a pour objectifs de :

- délimiter le cadre général des interventions de la Ville de Bayonne vis-à-vis des porteurs de projets associatifs ;
- contribuer à l'harmonisation des pratiques de gestion des subventions par les services de la Ville de Bayonne dans le respect des obligations réglementaires ;
- préciser les modalités de gestion des subventions en rappelant les étapes incontournables d'un processus d'instruction ;
- contrôler l'engagement des bénéficiaires en termes d'actions.

Il reconnaît par ailleurs le caractère transversal des questions ayant trait aux associations et à la vie associative en proposant la création d'une commission ad hoc « Vie associative ». Sa finalité sera certes de proposer, dans sa responsabilité consultative, les montants des subventions qui pourront annuellement être attribuées aux associations. Mais la commission aura plus largement vocation à être saisie des questions et projets communs à l'ensemble des

associations (évolutions et améliorations du dispositif de critérisation, préparation du forum des associations....) qui permettront d'améliorer l'efficacité et de consolider la politique municipale en faveur du monde associatif.

Au regard de ces éléments, il est demandé au conseil municipal d'approuver le règlement d'attribution des subventions aux associations joint en annexe au présent rapport.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES,

Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA (avec mandat),
MM. DUZERT, ETCHETO (avec mandat), BERGE, ARTIAGA ne prennent pas part au vote.

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne